



Association de Développement et de Promotion de l'Etat Civil International

Association loi du 1^{er} juillet 1901

BULLETIN D'ABONNEMENT CDROM état civil et mariages des étrangers en France

Je soussigné,

La commune de

Demande l'abonnement à la mise à jour annuelle du **CDROM état civil et mariages des étrangers en France**, par tacite reconduction, au tarif de :

commune de -de 10 000 habitants: **40 euros** par an pendant 3 ans, sans TVA ni frais de port.

commune de 10 à 30 000 habitants: **50 euros** par an pendant 3 ans, sans TVA ni frais de port.

commune de + de 30 000 habitants: **60 euros** par an pendant 3 ans, sans TVA ni frais de port.

Nous prenons bonne note que la loi Chatel du 28 janvier 2005 en son article L.136-1 du code de la consommation engage l'Association de Développement et de Promotion de l'Etat Civil International (**ADPECI**) à nous communiquer, 1 an à l'avance, toute augmentation des tarifs de cette mise à jour.

Cet abonnement pouvant être résilié sans préavis par simple lettre de l'abonnée.

Coordonnées du responsable du service

NOM

PRENOMS

SERVICE

ADRESSE DU SERVICE POUR LIVRAISON

ADRESSE DE LA FACTURATION

Signature et cachet de l'Administration

Le Président de l'ADPECI
B.PEDANO MANOUVRIER